

Budget primitif 2007 plus offensif qu'en 2006

La contribution de la CCI départementale : la chambre a consolidé son besoin budgétaire 2007 à hauteur de 6,376M d'euros et n'entend pas augmenter son taux de 0,952% de taxe additionnelle sur la taxe professionnelle.

Le Président Géraud Spire a présenté les trois grandes caractéristiques du budget primitif, qui soulignent l'action conduite par la CCI, tant en interne, qu'en externe dans les opérations menées au profit de l'économie départementale et de ses entreprises :

- le maintien du taux de pression fiscale au taux de 0,952%.

"Je vous rappelle que nous avons le taux de pression fiscale le plus bas de la région.

Ce maintien engendre une perte de ressources de 54 000 euros pour notre chambre. En effet, ce taux intègre celui de l'ACFCI qui augmente de 4% et celui de la CRCI qui augmente de 1,5%. Nous entendons ainsi donner l'exemple dans la maîtrise de nos budgets et des charges fiscales subséquentes que nous imposons aux entreprises.

Nous serons, bien entendu, aussi rigoureux et exigeants avec les collectivités qui font appel à la ressource fiscale qu'avec nous-mêmes. D'ailleurs, je lance un appel à toutes ces collectivités territoriales qui ont, en général, déjà toutes examiné leurs prévisions budgétaires et qui s'apprêtent à voter leur budget. Dites-nous concrètement, ce que vous faites en fonction de la situation actuelle, vers quoi vous mobilisez vos crédits, quelles économies de fonctionnement vous faites, pour être plus efficaces dans l'action."

- la réduction des charges de fonctionnement.

"Indépendamment des réductions qui résulteront de notre projet de regroupement de l'ensemble des services sur un seul site, les économies de fonctionnement doivent permettre de compenser la perte de ressource consécutive au maintien du taux de pression fiscale et de dégager des moyens pour des actions supplémentaires nouvelles."

- des moyens nouveaux dégagés en interne pour financer des actions supplémentaires.

"Les actions nouvelles mobiliseront une somme supplémentaire de 232 000 euros prélevée sur notre ressource fiscale."

Les grandes opérations financées en 2007 par la CCI :

- Le développement des territoires ardennais (orac, opérations urbaines, UCI, foires, qualité, tourisme, urbanisme commercial, e-commerce, etc.) : 239 417 d'euros,
- Le développement des entreprises à l'international : 110 500 d'euros,
- Le développement de la communication (site Internet, parutions Ardenne Economique, l'Ardenne Accueille, SFIA, conférences, etc.) : 283 625 d'euros,
- Le développement économique (agence ardennaise d'intelligence territoriale et Ardennes expansion) : 256 506 d'euros,
- Le développement de l'information et des études (panorama économique, plaquettes chiffres clés, analyse structurelle et conjoncturelle...) : 130 545 d'euros,
- Le soutien à la formation (laboratoire de langues, stages linguistiques à l'étranger, salles informatiques, etc.) : 64 571 d'euros,
- Ou encore le conseil industriel, l'aide à la création et à la transmission d'entreprise, les actions en faveur des entreprises prestataires de services, etc...

Ce projet de budget prévisionnel traduit la volonté de participer au développement du tourisme dans notre département. Il s'agit là d'un secteur économique à fort potentiel dont les Ardennes doivent tirer parti.

La CCI sera également très vigilante et ferme sur le problème du stationnement à Charleville-Mézières. De prochains aménagements vont nécessiter d'autres moyens de circulation et de stationnement. Le manque d'accessibilité, de places de stationnement et différents projets de la Ville semblent compromettre l'attractivité de son centre. La CCI va donc engager une étude sur l'extension et l'aménagement du Parc central.

Chaque matin la CCI vous informe en ligne

En réseau, avec les autres CCI de la région, la CCI des Ardennes réalise tous les matins, un "flash de presse" écrite, du quotidien régional L'Union-Ardennais et des quotidiens nationaux Le Monde, Les Echos ou La Tribune.

Avant 10h30, chaque chambre a réalisé son flash pour l'expédier ensuite à la CRCI qui compile toutes ces informations.

Edwige Franzetti, responsable du centre de documentation, sélectionne les articles les plus pertinents afin que le flash de presse soit mis en ligne dès 11h00 sur le site internet de la CCI.

Toute entreprise qui souhaite recevoir quotidiennement le flash de presse doit s'y abonner.

Toute nouvelle entreprise ressortissante de la CCI est informée par courrier de l'existence de ce produit documentaire quotidien qui est complété par une revue de presse hebdomadaire (ACTU CA) sélectionnant les informations les plus importantes des quatre départements de Champagne-Ardenne et du territoire national.

Si vous souhaitez lire l'intégralité d'un article de presse, adressez-vous au centre de documentation au 03 24 56 62 50 et n'hésitez pas à vous abonner, c'est gratuit.



Les prêts bonifiés, c'est signé !

Le 27 novembre 2006, au cours de l'assemblée générale de la CCI des Ardennes, la chambre consulaire et neuf banques ardennaises partenaires ont signé la convention régissant le dispositif «Commerce - rénovation» qui permet aux commerçants et prestataires de services rénovant leur outil de travail de bénéficier d'une réduction du coût du crédit destiné à ces améliorations.

Il s'agit par exemple d'un prêt à 4,5% contracté auprès d'une banque des Ardennes et remboursable en cinq ans. Dans ce cas, la CCI des Ardennes prend à sa charge 1,5 point d'intérêt qu'elle reversera au commerçant chaque année pendant cinq ans de sorte que son taux annuel s'établisse à 3%. Plusieurs collectivités partenaires (villes de Rethel et Vouziers, communautés de communes du Pays Sedanais, des Trois Cantons et Ardennes Rive de Meuse), participent à ce dispositif et ajoutent une bonification supplémentaire qui peut aller jusqu'à quatre points.